

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction des Etudes, de la Programmation et du Patrimoine
Service Acquisitions et Recherches
12618

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 19 OCTOBRE 2018
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-MARC PERRIN**

OBJET : Prise en location d'un local situé immeuble New Centraix 2 rue le Corbusier à Aix en Provence pour le relogement provisoire du Pôle Santé rue Calmette et Guérin à Aix-en-Provence.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué au patrimoine, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Les locaux abritant le pôle santé départemental, situé rue Calmette et Guérin à Aix en Provence, feront prochainement l'objet d'une complète réhabilitation assortie de l'installation d'un ascenseur.

Afin de permettre la poursuite des missions exercées par le pôle, il est nécessaire pendant la durée des travaux de reloger les 3 activités du pôle, à savoir le centre d'information de dépistage et de diagnostic, le centre de planification et d'éducation familiale, et la protection maternelle et infantile.

Le redéploiement d'une activité sera effectué sur un local appartenant au département, dont la capacité ne permet pas d'accueillir les 2 autres activités. Des recherches de sites à la location ont été entreprises et une offre nous est parvenue.

Ainsi, il est proposé de prendre à bail un local situé dans l'immeuble New Centraix 2 rue le Corbusier à Aix en Provence, proposé au département par l'agence immobilière CBRE. L'immeuble est classé équipement recevant du public (ERP 2).

Il s'agit d'un espace situé au 1^{er} étage, d'une superficie de 286 m², en très bon état. Equipé de points d'eau dans plusieurs bureaux cloisonnés, d'une salle d'attente et de toilettes PMR, ce local, aujourd'hui occupé par le service de médecine préventive de l'université, correspond parfaitement aux besoins des services.

Le loyer annuel relatif aux locaux à usage de bureaux s'élève à 40.326 €HT, soit 48.391,20 €TTC, charges et impôt en sus. Le loyer annuel de 10 places de parkings, situées dans le sous-sol de l'immeuble, s'élève à 7.800 €HT, soit 9.360 €TTC.

Cette prise en location est proposée sous réserve de l'accord des services du Domaine, consultés récemment, dont l'avis devrait parvenir rapidement au département.

Par ailleurs, les honoraires de l'agence immobilière s'élevant à 7.258,68 € majoreront également cette dépense, ainsi que les charges et impôt, non connus à ce jour.
Conclu pour une durée de 3 ans, le bail pourrait prendre effet à compter du 1^{er} janvier 2019.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente, de prendre la délibération suivante.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL